



ENTRÉES EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉRO RCA19-E170 et RCA19-E171

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 20 décembre 2019, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements d'emprunt suivant :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-E170 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 918 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION DES CENTRES DE LOISIRS ET COMMUNAUTAIRES ET DE LA PROTECTION DES COURS DE SERVICES**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-E171 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 25 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES**

PRENEZ AVIS que ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le **17 mars 2020**.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements dans les bureaux Accès Montréal, soit à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est à Pointe-aux-Trembles et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 1^{er} avril 2020

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat